



Bulletin Officiel

N° 4293 Mercredi 13 février 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT CREDIMMO 1 – FCC BIAT CREDIMMO 2 2

EMPRUNT OBLIGATAIRE «STB 2008/2 » 3

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE MAGASIN GENERAL -AGE- 3

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOPAT 4

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-1 » 6-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM- 11-12

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AETECH»

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2012

- POST OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- SICAV PLUS

PAIEMENTS D'ANNUITES**FCC BIAT-CREDIMMO 1**

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et le règlement des intérêts pour **P2** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1.20%** et **TMM*+2.20%**, relatifs à l'échéance du **15 Février 2013**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire : 48,975 DT par part P2
 Intérêt Unitaire brut : 10,498 DT par part P2

Total brut : 59,473 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire : 48,975 DT par part S
 Intérêt Unitaire brut : 12,483 DT par part S

Total brut : 61,458 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,09%.

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des Intérêts pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1.00%**, **TMM*+1.70%** et **TMM*+2.00%**, relatifs à l'échéance du **15 Février 2013**, seront comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire : 87,399 DT par part P2
 Intérêt Unitaire brut : 10,194 DT par part P2

Total brut : 97,593 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut : 14,797 DT par part P3

Total brut : 14,797 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut : 15,563 DT par part S

Total brut : 15,563 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,09%.

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB 2008/2» que la quatrième annuité (remboursement en capital et règlement des intérêts au taux de 6,50%) venant à échéance le **lundi 18 février 2013**, sera mise en paiement à partir de cette date, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

- Principal par obligation : **6,250 DT**
- Intérêt brut par obligation : **5,281 DT**
- Total brut par obligation : **11,531 DT**

2012 - AS - 1570

AVIS DE SOCIETES

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 28, rue Mustapha Kamel Atatürk 1001

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le mardi 26 février 2013 à 16 H, au siège social sis au 28, rue Mustapha Kamel Atatürk 1001, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des articles 2, 9, 17, 30 et 39 des statuts de la société.
- Modification de la valeur nominale de l'action.
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2012 - AS - 1571

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
-SOPAT-**

Siège social : Avenue 23 janvier BP 19 –TEBOULBA-

La Société de Production Agricole Teboulba –SOPAT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2012, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de **1 181 250 dinars** pour le porter de **11 812 500 dinars** à **12 993 750 dinars** et ce, par l'émission de **1 181 250 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominal de un dinar chacune . Les actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation **à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) anciennes.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2012.**

Cotation en bourse :

Les actions anciennes de la société SOPAT seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **14 février 2013.**

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **14 février 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **14 février 2013.**

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **14 février 2013.**

Informations post AGE

شركة الجزيرة للنقل و السياحة
المقر الاجتماعي سيدي محرز حومة السوق جربة

إثر انعقاد الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 9 فيفري 2013 تنشر شركة الجزيرة للنقل و السياحة مايلي :

- **الملائحة الأولى:** تقرر الجلسة العامة الخارقة للعادة للعودة إلى الشكل الكلاسيكي لإدارة الشركة بموجب الفصل 208 من قانون الشركات التجارية.
- **الملائحة الثانية:** تقرر الجلسة العامة الخارقة للعادة تغيير الفصول (21-22-26) من القانون الأساسي للشركة طبقا لأحكام مجلة الشركات التجارية.
- **الملائحة الثالثة:** تعطي الجلسة العامة الخارقة للعادة كل التفويضات للممثل القانوني لشركة الجزيرة لإتمام الإجراءات الإدارية المتعلقة بالتسجيل والإيداع والإشهار القانوني المعمول به فيما يخص محضر هاته الجلسة.

تمت الموافقة على اللوائح الثلاثة بالإجماع من طرف كل الحاضرين.

الفصول التي تم تنقيحها

الفصل 21: ينتخب المجلس من بين أعضائه رئيسا له صفة الرئيس المدير العام. و يجب أن يكون شخصا طبيعيا مساهما في الشركة.
يتولى رئيس المجلس الإشراف على جلسات مجلس الإدارة ورئاسة الجلسات العامة ويسهر على تحقيق الاختيارات التي حددها مجلس الإدارة. وإذا تعذر على الرئيس القيام بمهامه يعين المجلس عند كل اجتماع من أعضائه الحاضرين من يتولى رئاسة المجلس ويعين المجلس أحد أعضائه أو أي شخص آخر ولو من غير المساهمين للقيام بمهام كاتب الجلسة.

الفصل 22: يحدد مجلس الإدارة أجرة الرئيس المدير العام الذي يعين لمدة لا تتجاوز مدة عضويته بالمجلس و يمكن انتخابه مرة أو عدة مرات.

الفصل 26: مع مراعاة السلطات التي يخولها القانون صراحة لجمعيات المساهمين وللمجلس الإدارة يباشر رئيس مجلس الإدارة تحت مسؤوليته الإدارة العامة للشركة و هو الذي يمثلها في علاقاتها مع الغير. و يتمتع رئيس مجلس الإدارة بسلطات موسعة للتصرف في كل الحالات بإسم الشركة و في حدود موضوعها.

يمكن لمجلس الإدارة أن يعين بطلب من الرئيس المدير العام مديرا عاما مساعدا أو أكثر.
يفوض مجلس الإدارة في صورة العجز الوقتي لرئيسه أو في صورة وفاته لأحد أعضائه مهمة الرئاسة، ويمنح هذا التفويض لمدة محدودة قابلة للتجديد مرة واحدة ويستمر التفويض في حالة الوفاة إلى تاريخ انتخاب رئيس جديد.

يعد الرئيس المدير العام تاجرا في مجال تطبيق أحكام هذا القانون. وفي حالة تفليس الشركة يكون الرئيس المدير العام خاضعا للتدابير التي يربتها القانون على التفليس على أن المحكمة يمكنها أن تعفيه من التدابير إذا أثبتت لها أن التفليس لا يعزى إلى أخطاء فاحشة في الإدارة العامة للشركة.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 30/06/2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 30/08/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce
- Taux : 6,25% et/ou TMM+1,25%

Le Conseil a autorisé le Président Directeur Général de revoir et de fixer les conditions d'émission en tenant compte de la situation du marché obligataire.

La Direction Générale de la société a décidé d'émettre ledit emprunt aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce
- Taux : 6,8% et/ou TMM+1,9%

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisés en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/02/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **22/04/2013**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **22/04/2013**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/04/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 30/04/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/02/2013** auprès de la BNA Capitaux -intermédiaire en bourse- Complexe «le Banquier» Avenue Tahar HADDAD -Les Berges du Lac -1053 Tunis- et de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse-, sis 4, rue 7036 -El Menzah IV-.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2013-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/04/2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **22/04/2013**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription..

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

-Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année n-1 au mois de Mars de l'année n.

-Taux annuel brut de 6,8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises feront l'objet, à partir de la 3ème année, de la date limite de clôture des souscriptions, d'un amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/04/2020**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 DT par obligation.

Paiement : Les intérêts seront payés à terme échu le 22 Avril de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 22/04/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,8% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2013, qui est égale à 3,8308%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,7308%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 » est égale à 4,354 années.

Mode de placement : L'emprunt obligataire « ATL 2013-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de la BNA Capitaux et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 02 Août 2012 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Stable
- Note court terme : F3 (tun)
- Note nationale de dette senior : BBB(tun)
- Note nationale de dette subordonnée : BB(tun)

- Suite -

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 18/01/2013, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2013-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites

à l'emprunt «ATL 2013-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13-809 du 06/02/2013, du document de référence « ATL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 09/11/2012 sous le n°12-010 et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 1er trimestre 2013, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL -Ennour Building Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de la BNA Capitaux -intermédiaire en bourse- Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac -1053 Tunis-, de l'AFC -intermédiaire en bourse- 4, Rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis-, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2013 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 FEVRIER 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,167%		
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,169%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,178%	1 000,505
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,181%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,196%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,207%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,219%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,231%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,260%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,267%	1 011,353
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,272%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,287%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014	4,313%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,390%	1 034,344
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,477%	1 049,682
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,695%	1 042,795
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,944%	1 001,097
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,097%	1 004,039
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,314%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,377%		995,391
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,599%	1 043,285
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,081%		972,362
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,089%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,101%	970,024
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,251%	1 043,883
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,263%		952,945

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	143,978	143,989		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,661	12,662		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,300	1,301		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,238	35,241		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	47,868	47,872		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	165,093	165,841		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	576,821	578,115		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	128,052	128,796		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,731	124,022		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,683	116,861		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,310	113,566		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,449	87,530		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	140,660	140,540		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	103,543	104,243		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,923	107,026		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 336,554	1 321,671		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 335,109	2 307,363		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,404	107,052		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	105,025	103,360		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	123,479	121,624		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 202,878	1 193,157		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	134,522	128,989		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,981	15,535		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 032,553	5 987,263		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 004,485	5 003,179		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013 *	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 759,112	En dissolution	En dissolution		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,292	2,233		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,943	1,911		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,234	1,208		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	107,711	107,721
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,162	104,565	104,572
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,267	105,680	105,696
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	102,983	102,994
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	103,626	103,637
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	106,999	107,008
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,173	104,184
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	104,016	104,026
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	104,481	104,492
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	105,795	105,804
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,019	102,029
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	103,937	104,418	104,429
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,164	104,173
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	106,818	106,827
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,458	105,877	105,887
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,296	103,305
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,350	102,746	102,755
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	104,662	104,672
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	102,875	102,886
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	103,791	103,801
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	104,646	104,654
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	102,821	102,831
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	104,218	104,227
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	104,894	104,902
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	102,353	102,362

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,499	10,500
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	103,709	103,718
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	103,869	103,878
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	101,441	101,513
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	70,918	70,980
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	151,411	152,385
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1500,503	1510,854
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	111,798	112,023
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	110,627	111,232
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	88,764	89,558
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,757	16,788	16,832
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	269,423	271,065	270,982
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	39,205	39,632
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 475,526	2 495,476
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	79,361	79,777
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,202	58,400
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	100,549	100,588
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,128	112,312
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,759	102,064
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,590	11,599
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,534	12,541
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,472	15,491
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,387	15,410
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,252	12,331
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,865	10,924
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,594	10,620
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,720	10,732
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	124,403	124,735
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,188	126,382
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,647	10,745
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	112,310	112,901
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,243	20,393
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	86,035	86,348
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,415	88,426
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,567	97,608
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	95,568	96,262
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,519	98,118
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	97,584	97,671
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	99,064	98,732
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	113,451	111,527
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	139,802	136,209
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	11,231	10,987
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	121,037	118,249
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	118,150	117,232
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	105,295	104,084
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	102,587	101,118
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	186,408	184,131
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	164,322	163,063
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	143,963	143,419
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 261,073	10 034,440
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP **	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,046	20,502
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	144,367	142,465
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 607,710	1 554,835
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	117,013	115,754
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	93,176	90,501
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	117,487	116,336
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 738,061	9 538,246
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	-	10,000

* Dissolution pour expiration de la durée de vie

** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AeTECH»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «AeTECH».

Dans le cadre du prospectus, la société «AeTECH» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver un nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, l'actionnaire de référence, Monsieur Zoubeir CHAIB détenant actuellement 66,01% du capital de la société « AeTECH », s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AeTECH» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14/12/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AeTECH» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AeTECH» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 6 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 03/01/2013, d'augmenter le capital social pour le porter de 1 640 000 dinars à 2 223 334 dinars et ce par la création de 583 334 actions nouvelles, destinées au public, d'une valeur nominale un (1) dinar chacune, à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription, majoré d'une prime d'émission de cinq (5) dinars pour chaque action souscrite, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03/01/2013 a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et a décidé de réaliser une augmentation de capital pour un montant maximal de quatre Millions de dinars tunisiens (4 000 000 DT) prime d'émission comprise en une ou plusieurs fois, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription de nouvelles actions de la société destinées au public.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03/01/2013 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation de capital projetée au public. En conséquence de cette décision les anciens actionnaires ont renoncé à leur Droit Préférentiel de Souscription (DPS) au profit des souscripteurs potentiels. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces DPS pour la totalité de l'augmentation de capital.

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 583 334 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 26,2369% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 12/10/2001

Capital social : 1 640 000 dinars, divisé en 1 640 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

Objet social : La Société a pour objet :

- ✓ Le commerce en gros des équipements informatiques et accessoires.
- ✓ La fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'internet, de l'informatique et de la bureautique. La formation sur les produits, logiciels et métiers dans le domaine des logiciels et métiers dans le domaine des technologies de communication de télécommunication de l'Internet, de l'informatique et de la bureautique.
- ✓ La promotion et le développement de toutes les activités et les services auxiliaires se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ayant pour objet son développement et son extension.

- ✓ La participation par tous les moyens à toutes entreprises créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, souscription ou achat de titres, droits sociaux ou en association en participation quelconque.
- ✓ Toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.
Et généralement toutes opérations quelles que soient leurs natures se rattachant directement et indirectement à l'un des objets ci-dessus énumérés.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20/02/2013** au **12/03/2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Prix de l'offre et modalités de paiement:

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «AeTECH» a été fixé à **6 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordres désirant souscrire à des actions de la société « AeTECH », dans le cadre de l'offre à prix ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre à prix ferme

5- Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « AeTECH » exprimées dans le cadre de la présente Offre (sauf pour la souscription à la catégorie C qui sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MCP).

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **07038005034000068720** ouvert auprès de l'AMEN BANK, Agence les Berges du Lac II, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 583 334 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 26,2369% du capital social après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/01/2013.

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories:

Catégorie A :

47,9999% des actions offertes, soit 280 000 actions seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 111 166 actions, soit 5% du capital social après augmentation.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Catégorie B :

47,9999% des actions offertes, soit 280 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 11 116 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Catégorie C :

4,0001% des actions offertes, soit 23 334 actions seront réservées au personnel de la société « AeTECH ». La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MCP.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à Dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 11 116 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 111 116 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre à prix ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées ci-dessus notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Mode de répartition des titres :

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

➤ **Pour la catégorie A** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

➤ **Pour la catégorie B et C** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C.

8- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

9-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'offre à prix ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

10-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

11-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 19/10/2012 aux actions anciennes de la société « AeTECH » le code ISIN TN0007500010.

La société « AeTECH » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en bourse.

12- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

13- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 1 an à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS «MCP», intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence Monsieur Zoubeir CHAIEB portant sur 7,14% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 100 000 dinars et 25 000 titres.

14- Listing Sponsor :

BNA CAPITAUX, a été désignée par la société « AeTECH » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation d'AeTECH sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « AeTECH » doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « AeTECH » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS« MCP », intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 13-808 du 05/02/2013, est mis à la disposition du public auprès de la société «AeTECH », de la MCP, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 53.589.010 dinars et un résultat net de la période allant du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012 de 449.219 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2012 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 12,08% de son actif en titres émis par Moderne Leasing (emprunt obligataire et billets de trésorerie). Cette proportion est en dessous du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En outre, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 13,03% de son actif en titres émis ou garantis par la Banque de l'Habitat (emprunt obligataire, billets de trésorerie et certificat de dépôt). Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des billets de trésorerie et des certificats de dépôt effectués par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 30 janvier 2013

Le commissaire aux comptes :

Samir LABIDI

BILAN
au 31 Décembre 2012
(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	36 493,897	31 528,896
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 433,969	1 952,430
b - Obligations et Valeurs assimilées		34 059,928	29 576,466
c - Autres Valeurs			-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		17 095,113	8 319,425
a - Placement monétaires	3-3	13 987,828	7 422,881
b – Disponibilités	3-11	3 107,285	896,544
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		53 589,010	39 848,321
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	111,505	84,527
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	16,281	-3,807
TOTAL PASSIF		127,786	80,719
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3-5	51 642,038	38 475,330
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 819,186	1 292,272
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,284	0,327
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 818,902	1 291,945
ACTIF NET		53 461,224	39 767,602
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		53 589,010	39 848,321

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2012
 (Unité: 1000 TND)

		<i>Période du</i> <i>01/10/2012</i> <i>Au</i> <i>31/12/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2012</i> <i>Au</i> <i>31/12/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/10/2011</i> <i>Au</i> <i>31/12/2011</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2011</i> <i>Au</i> <i>31/12/2011</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	340,456	1 483,068	244,588	951,776
a - Dividendes		-	193,652	-	117,487
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		340,456	1 289,416	244,588	834,289
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	204,533	453,599*	132,132	596,090
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		544,989	1 936,667	376,720	1 547,866
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	111,505	372,975	84,527	315,579
REVENU NET DES PLACEMENTS		433,484	1 563,692	292,194	1 232,287
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	*	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	19,522	70,109	12,598	46,531
RESULTAT D'EXPLOITATION		413,962	1 493,583	279,596	1 185,755
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		140,450	325,319	40,426	106,189
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		554,412	1 818,902	320,022	1 291,945
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-140,450	-325,319	-40,426	-106,189
* Variation des +/- values potentielles sur titres		11,698	1,190	-0,467	1,951
* +/- values réalisées sur cession des titres		23,559	-22,674	33,998	-13,923
* Frais de négociation		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		449,219	1 472,099	313,126	1 173,783

*La société a reclassé les produits des agios créditeurs de la rubrique autres produits à celle des revenus des placements monétaires.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2012
 (Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> 01/10/2012 <i>Au</i> 31/12/2012	<i>Période du</i> 01/01/2012 <i>Au</i> 31/12/2012	<i>Période du</i> 01/10/2011 <i>Au</i> 31/12/2011	<i>Période du</i> 01/01/2011 <i>Au</i> 31/12/2011
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>				
<u>des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	413,962	1 493,583	279,596	1 185,755
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	11,698	1,190	-0,467	1,951
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	23,559	-22,674	33,998	-13,923
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-
		1 305,903		2 093,703
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>				
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a – Souscriptions	10 202,753	28 053,381	5 856,278	38 250,877
* Capital	9 919,100	27 363,400	5 690,500	36 864,100
* Régularisation des sommes non distrib.	-17,058	-48,476	-6,029	-44,401
* Régularisations des sommes distrib.	300,711	738,457	171,808	1 431,179
* Droits d'entrée				
b – Rachats	5 170,812	14 525,954	4 341,245	25 812,653
* Capital	5 018,600	14 151,700	4 213,500	24 972,800
* Régularisation des sommes non distrib.	-8,022	-24,968	-3,623	-32,292
* Régularisation des sommes distrib.	160,234	399,222	131,368	872,144
* Droits de sortie				
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 481,160	13 693,623	1 828,160	11 518,305
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	47 980,064	39 767,602	37 939,442	28 249,297
b - En fin de période	53 461,224	53 461,224	39 767,602	39 767,602
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période (mille actions)	468,112	385,000	370,230	266,087
b - En fin de période (mille actions)	517,117	517,117	385,000	385,000
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	102,497	103,292	102,475	106,166
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	103,383	103,383	103,292	103,292
TAUX DE RENDEMENT	0,86%	3,34%	0.80%	3,10%

NB :Le taux de rendement correspond à l'évolution de la valeur liquidative entre le début et la fin de la période tout en considérant l'effet de toute distribution de dividendes intervenue durant la période en question.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2012
(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31/12/2012** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2012** à **36.493.897** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.594.137	27,23%	27,30%	ETAT
BTA 5,50% Octobre 2018	5.000	5.000.000	4.909.650	9,16%	9,18%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.684.487	18,07%	18,11%	ETAT
Titres émis par des sociétés	219.000	19.117.332	19.465.791	36,32%	36,41%	
AMEN BANK 2011-1	20.000	1.800.000	1.823.343	3,40%	3,41%	A.Bank
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	399.950	404.393	0,75%	0,76%	A.Bank
ATL 2010-1	5.000	300.000	305.005	0,57%	0,57%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	13.000	1.114.282	1.151.479	2,15%	2,15%	Attijari Bank
BH 2009	5.000	461.500	461.554	0,86%	0,86%	BBB-

CHO 2009	2.000	175.000	175.018	0,33%	0,33%	BIAT
CIL 2010 - 2	20.000	1.200.000	1.208.341	2,25%	2,26%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4.000	400.000	411.836	0,77%	0,77%	A.Bank
STB 2010-1 (B)	10.000	866.600	895.190	1,67%	1,67%	STB
TUNISIE.LEASING 2009-2	15.000	900.000	928.105	1,73%	1,74%	BBB+
TUNISIE.LEASING 2010-2	10.000	600.000	603.181	1,13%	1,13%	BBB+
UIB 2011- catégorie B	20.000	1.900.000	1.933.581	3,61%	3,62%	UIB
STB sub 2011	30.000	3.000.000	3.136.000	5,85%	5,87%	STB
EO MODERN LEASING.2012	20.000	2.000.000	2.001.425	3,73%	3,74%	BBB
EO TL 2012-2	20.000	2.000.000	2.011.599	3,75%	3,76%	BBB+
EO UIB 2012-1	20.000	2.000.000	2.015.741	3,76%	3,77%	UIB
OPCVM	23.769	2.427.797	2.433.969	4,54%	4,55%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	23.769	2.427.797	2.433.969	4,54%	4,55%	-
Total du portefeuille- titres.	.	35.745.128	36.493.897	68,10%	68,26%	

La valeur des BTA au 31/12/2012 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 14.821 Dinars.

Les entrées du portefeuille titres enregistrés pendant la période allant du 01-10-2012 au 31-12-2012, concernent des souscriptions aux emprunts obligataires pour un montant total de 6.000.000 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du 01-10-2012 au 31-12-2012, concernent les remboursements des obligations échues et qui s'élèvent à un total de 663.500 Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **340.456 DT** pour la période allant du **01-10-2012** au **31-12-2012**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 1/10/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012	Du 1/10/2011 au 31/12/2011	Du 1/1/2011 au 31/12/2011
Revenus des BTA	157.485	626.511	112.881	415.649
Revenues des OPCVM	-	193.652	-	117.487
Revenus des obligations	182.971	662.905	131.707	418.640
Total	340.456	1.483.068	244.588	951.776

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2012** à **13.987.828 DT** se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Coûts d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31-12-2012</i>	<i>% actif</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Garantie</i>
<i>BDT041012/020413ML</i>	1.463.354	1.481.474	2,76%	<i>Modern Leasing</i>	<i>BBB</i>
<i>BDT221212/210113ML</i>	995.789	997.193	1,86%	<i>Modern Leasing</i>	<i>BBB</i>
<i>BDT231212/220113ML</i>	1.991.578	1.994.105	3,72%	<i>Modern Leasing</i>	<i>BBB</i>
<i>BT231212/220113ATTIJ LEASING</i>	2.987.565	2.991.294	5,58%	<i>Attijari Leasing</i>	<i>BB+</i>
<i>Billet de trésorerie ST MOURADI</i>	500.000	522.028	0,97%	<i>S.T.MOURADI</i>	<i>BH</i>
<i>Billet de trésorerie SH El Kantaoui</i>	2.000.000	2.005.200	3,74%	<i>S.H.El Kantaoui</i>	<i>BH</i>
<i>Certificat de dépôt BH</i>	3.995.668	3.996.534	7,46%	<i>BH</i>	
Total	13.933.954	13.987.828	26,10%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-10-2012** au **31-12-2012** un montant de **204.535 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

<i>Désignation</i>	<i>Du 1/10/2012 au 31/12/2012</i>	<i>Du 1/1/2012 au 31/12/2012</i>	<i>Du 1/10/2011 au 31/12/2011</i>	<i>Du 1/1/2011 au 31/12/2011</i>
<i>Intérêts des placements à termes</i>	155	1.946	69.710	352.368
<i>Intérêts des billets de trésoreries</i>	143.610	383.235	62.071	240.698
<i>Intérêts des certificats de dépôts</i>	60.768	68.418	351	3.024
Total	204.533	453.599	132.132	596.090

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2012** au **31-12-2012** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2011** au **31-12-2011** se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>
Capital initial au 1er Janvier		
Montant	38.475.331	26.608.112
Nombre d'actions	385.000	266.087
Nombre d'actionnaires	899	1.210
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	27.363.400	36.864.100
Régul. des sommes non distribuables	-48.477	-44.401
Nombre d'actions émises	273.634	368.641
Rachats effectués		
Montant (nominal)	14.151.700	24.972.800
Régul. des sommes non distribuables	-24.968	-32.291
Nombre d'actions rachetés	141.517	249.728

Autres effets sur le capital		
Plus-values potentielles sur actions	1.190	1.951
Moins values réalisés sur cession d'actions	-22.674	-13.923
Frais de négociation	-	-
Capital au 31 décembre		
Montant	51.642.038	38.475.330
Nombre d'actions	517.117	385.000
Nombre d'actionnaires	813	899

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au **31-12-2012** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Somme distribuable exercice antérieur (Report à nouveau)	211	73	284
Somme distribuable exercice en cours	1.493.583	325.319	1.818.902
Total	1.493.794	325.392	1.819.186

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2012** à **111.505 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire à payer	19.677	14.917
Rémunération du distributeur à payer	91.828	69.610
Total	111.505	84.527

3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2012** à **16.281 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Etat retenues à la source	-	- 9.493
Honoraires du commissaire aux comptes	11.554	2.000
Redevances CMF à régler	4.250	3.398
Autres charges AGO amortis	-	-
TCL à payer	477	288
Total	16.281	- 3.807

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-10-2012** au **31-12-2012** à **111.505 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/10/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012	Du 1/10/2011 au 31/12/2011	Du 1/1/2011 au 31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	19.677	65.819	14.917	55.690
Rémunération du distributeur	91.828	307.156	69.610	259.889
Total	111.505	372.975	84.527	315.579

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-10-2012** au **31-12-2012** à **19.522 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/10/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012	du 01/10/2011 au 31/12/2011	du 01/01/2011 au 31/12/2011
Redevances CMF	13.118	43.879	9.944	37.127
Honoraires du commissaire aux comptes	3.758	14.914	504	2.000
Charges de pré-exploitation	-	-	-	-
Impôt et taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Autres charges AGO amortis	1.240	6.405	1.273	3.371
T.C.L	1.407	4.911	877	3.833
Autres charges	-1	-	-	200
Total	19.522	70.109	12.598	46.531

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2012** à **3.107.284 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à vue	3.107.285	896.544
Placements à terme	-	-
Total	3.107.285	896.544

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 8.062.069, un actif net de D : 8.041.905 et un bénéfice de la période de D : 76.149.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Janvier 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	<u>6 295 309,963</u>	<u>6 853 623,993</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 907 164,815	6 678 219,666
Tires des Organismes de Placement Collectif		388 145,148	175 404,327
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 766 758,044</u>	<u>1 658 377,666</u>
Placements monétaires	5	1 185 741,527	1 225 878,443
Disponibilités		581 016,517	432 499,223
Créances d'exploitation	8	<u>0,697</u>	<u>164 130,638</u>
TOTAL ACTIF		<u>8 062 068,704</u>	<u>8 676 132,297</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	9	13 858,529	22 362,254
Autres créditeurs divers	10	6 305,361	5 728,860
TOTAL PASSIF		<u>20 163,890</u>	<u>28 091,114</u>
ACTIF NET			
Capital	13	7 800 999,660	8 411 525,539
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		55,694	204,029
Sommes distribuables de la période		240 849,460	236 311,615
ACTIF NET		<u>8 041 904,814</u>	<u>8 648 041,183</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>8 062 068,704</u>	<u>8 676 132,297</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012	Période du 01/10 au 31/12/2011	Période du 01/01 au 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	6	63 517,560	270 967,332	67 765,061	267 153,382
Revenus des obligations et valeurs assimilées		63 517,560	270 939,430	67 765,061	263 346,429
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	27,902	-	3 806,953
Revenus des placements monétaires	7	10 922,135	24 039,049	9 338,944	62 267,576
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		74 439,695	295 006,381	77 104,005	329 420,958
Charges de gestion des placements	11	(16 313,187)	(62 223,338)	(17 948,299)	(74 376,622)
REVENU NET DES PLACEMENTS		58 126,508	232 783,043	59 155,706	255 044,336
Autres charges	12	(2 136,559)	(9 027,999)	(2 199,882)	(9 105,058)
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 989,949	223 755,044	56 955,824	245 939,278
Régularisation du résultat d'exploitation		8 216,357	17 094,416	2 207,213	(9 627,663)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		64 206,306	240 849,460	59 163,037	236 311,615
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(8 216,357)	(17 094,416)	(2 207,213)	9 627,663
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 191,707	1 051,234	(548,724)	(2 541,234)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		15 000,000	18 917,447	3 134,711	17 024,202
Frais de négociation		(32,954)	(32,954)	(16,688)	(16,688)
RESULTAT DE LA PERIODE		76 148,702	243 690,771	59 525,123	260 405,558

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	76 148,702	243 690,771	59 525,123	260 405,558
Résultat d'exploitation	55 989,949	223 755,044	56 955,824	245 939,278
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	5 191,707	1 051,234	(548,724)	(2 541,234)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	15 000,000	18 917,447	3 134,711	17 024,202
Frais de négociation de titres	(32,954)	(32,954)	(16,688)	(16,688)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(190 615,193)	-	(292 969,435)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	298 862,106	(659 211,947)	105 728,652	(402 969,934)
Souscriptions				
- Capital	1 210 080,700	8 837 324,326	2 527 675,809	13 202 211,857
- Régularisation des sommes non distribuables	162,221	896,653	3 802,788	11 095,108
- Régularisation des sommes distribuables	34 110,881	296 323,249	63 540,677	360 445,489
Rachats				
- Capital	(919 334,190)	(9 467 570,786)	(2 424 299,741)	(13 590 023,230)
- Régularisation des sommes non distribuables	(236,225)	(1 111,799)	(3 664,846)	(11 776,546)
- Régularisation des sommes distribuables	(25 921,281)	(325 073,590)	(61 326,035)	(374 922,612)
VARIATION DE L'ACTIF NET	375 010,808	(606 136,369)	165 253,775	(435 533,811)
ACTIF NET				
En début de période	7 666 894,006	8 648 041,183	8 482 787,408	9 083 574,994
En fin de période	8 041 904,814	8 041 904,814	8 648 041,183	8 648 041,183
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	74 222	83 347	82 321	87 196
En fin de période	77 102	77 102	83 347	83 347
VALEUR LIQUIDATIVE	104,302	104,302	103,759	103,759
TAUX DE RENDEMENT	0,97%	3,26%	0,69%	2,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012, à D : 6 295 309,963, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		5 772 625,546	5 907 164,815	73,45%
<u>Obligations</u>		4 356 164,950	4 458 620,721	55,44%
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5000	100 000,000	101 324,932	1,26%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	30 000,000	30 925,151	0,38%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5000	500 000,000	510 126,027	6,34%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2450	245 000,000	255 072,115	3,17%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2000	200 000,000	207 009,439	2,57%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1000	86 660,000	89 297,451	1,11%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	1000	20 000,000	20 355,164	0,25%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3500	139 999,950	142 783,534	1,78%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1500	90 000,000	93 489,820	1,16%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1500	90 000,000	92 950,128	1,16%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	3000	60 000,000	60 298,177	0,75%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4700	381 875,000	399 126,421	4,96%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1500	129 990,000	134 281,406	1,67%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1500	120 000,000	123 277,216	1,53%

Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1500	60 000,000	62 606,123	0,78%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1500	90 000,000	92 809,466	1,15%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1000	80 000,000	81 649,436	1,02%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1000	80 000,000	82 065,849	1,02%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2800	223 040,000	224 950,760	2,80%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3000	240 000,000	242 220,381	3,01%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3000	210 000,000	214 059,616	2,66%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1500	142 500,000	145 018,619	1,80%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1000	100 000,000	104 346,011	1,30%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5000	200 000,000	203 344,351	2,53%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1000	40 000,000	40 472,548	0,50%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1500	90 000,000	92 040,164	1,14%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2000	184 600,000	184 620,993	2,30%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3000	262 500,000	262 531,003	3,26%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2000	160 000,000	165 568,420	2,06%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 416 460,596	1 448 544,094	18,01%
BTA 03-2016-5,25%	400	388 150,000	401 773,109	5,00%
BTA 10A 6,75% 11/07/17	500	542 710,596	556 379,561	6,92%
BTA 4ANS 5% 12/10/2015	100	98 300,000	99 186,671	1,23%
BTA 7 ANS 5,5% 12/10/18	400	387 300,000	391 204,753	4,86%
Titres des Organismes de Placement Collectif		386 201,426	388 145,148	4,83%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	2 700	385 478,300	387 423,000	4,82%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,126	722,148	0,01%
Total		6 158 826,972	6 295 309,963	78,28%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		78,09%		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 1.185.741,527 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2012</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		581 398,284	586 722,030	7,30%
AMEN BANK		581 398,284	586 722,030	7,30%
Billet de trésorerie	600 000	597 631,743	599 019,497	7,45%
UNIFACTOR au 23/01/2013 (au taux de 5,9%)	300 000	298 825,773	299 139,912	3,72%
Attijari Leasing au 04/01/2013 (au taux 6%)	300 000	298 805,970	299 879,585	3,73%
Total général		1 179 030,027	1 185 741,527	14,74%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			14,71%	

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 63.517,560 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012, contre D : 67.765,061 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	49 236,915	56 467,704
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	14 280,645	11 297,357
TOTAL	63 517,560	67 765,061

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012 à D : 10.922,135, contre D : 9.338,944 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2011 et représente le montant des intérêts courus sur les dépôts, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
Intérêts des billets de trésorerie	6 278,132	-
Intérêts des dépôts à vue	4 644,003	6 404,292
Intérêts des certificats de dépôt	-	2 934,652
TOTAL	10 922,135	9 338,944

Note 8 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 31 Décembre 2012 un solde de D : 0,697, contre D : 164.130,638 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Solde des souscriptions et rachats des deux dernières journées de décembre	-	156 243,826
Intérêts échus et non encore encaissés sur BH 2009	-	7 886,476
Autres	0,697	0,336
Total	<u>0,697</u>	<u>164 130,638</u>

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à D : 13.858,529 contre D : 22.362,254 au 31.12.2011 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Smart Asset Management	4 731,012	6 007,583
Maxula Bourse	7 096,518	14 258,893
Rémunération du dépositaire	2 030,999	2 095,778
Total	<u>13 858,529</u>	<u>22 362,254</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à D : 6.305,361 contre D : 5.728,860 au 31.12.2011, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance du CMF	681,544	735,753
Retenue à la source sur commissions	2 286,209	4 907,014
Solde des souscriptions et rachats des deux dernières journées de décembre	3 232,449	-
Autres	105,159	86,093
Total	<u>6 305,361</u>	<u>5 728,860</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012 à D : 16.313,187 contre D : 17.948,299 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commission de gestion	5 558,206	6 153,474
Commission de distribution	8 337,309	9 230,211
Commission de dépôt	2 417,672	2 564,614
Total	<u>16 313,187</u>	<u>17 948,299</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.10 au 31.12.2012 à D : 2.136,559 contre D : 2.199,882 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance du CMF	1 962,649	2 172,852
Commissions bancaires	173,910	27,030
Total	<u>2 136,559</u>	<u>2 199,882</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2011

Montant	8 411 525,539
Nombre de titres	83 347
Nombre d'actionnaires	175

Souscriptions réalisées

Montant	8 837 324,326
Nombre de titres émis	87 566
Nombre d'actionnaires nouveaux	200

Rachats effectués

Montant	(9 467 570,786)
Nombre de titres rachetés	(93 811)
Nombre d'actionnaires sortants	(205)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	18 917,447
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 051,234
Frais de négociation des titres	(32,954)
Régularisation des sommes non distribuables	(215,146)

Capital au 31-12-2012

Montant	7 800 999,660
Nombre de titres	77 102
Nombre d'actionnaires	170

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.863.547, un actif net D : 4.852.876 et un bénéfice de la période de D : 29.957.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Janvier 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALEH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	3 606 865	2 746 593
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		55	65
Obligations et valeurs assimilées		3 528 717	2 646 067
Tires des Organismes de Placement Collectif		78 093	100 461
Placements monétaires et disponibilités		1 225 289	883 916
Placements monétaires	6	1 218 055	870 574
Disponibilités		7 234	13 342
Créances d'exploitation	12	31 393	31 553
TOTAL ACTIF		4 863 547	3 662 062
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	8 373	7 575
Autres créditeurs divers	9	2 298	1 676
TOTAL PASSIF		10 671	9 251
 ACTIF NET			
Capital	13	4 702 843	3 533 115
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		150 033	119 696
ACTIF NET		4 852 876	3 652 811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 863 547	3 662 062

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2011</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	34 722	135 300	33 273	109 632
Revenus des actions et valeurs assimilées		-	2	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 844	131 738	32 399	104 708
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		878	3 560	874	4 921
Revenus des placements monétaires	7	7 268	21 991	4 243	14 917
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 990	157 291	37 516	124 549
Charges de gestion des placements	10	(9 851)	(36 909)	(8 912)	(28 512)
REVENU NET DES PLACEMENTS		32 139	120 382	28 604	96 037
Autres produits		3	125	100	1 770
Autres charges	11	(1 244)	(4 898)	(1 163)	(3 759)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 898	115 609	27 541	94 048
Régularisation du résultat d'exploitation		35 561	34 424	2 544	25 648
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		66 459	150 033	30 085	119 696
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(35 561)	(34 424)	(2 544)	(25 648)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		531	(3 470)	(131)	1 681
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(1 472)	1	(1 218)	(4 827)
RESULTAT DE LA PERIODE		29 957	112 140	26 192	90 902

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2011</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	29 957	112 140	26 192	90 902
Résultat d'exploitation	30 898	115 609	27 541	94 048
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	531	(3 470)	(131)	1 681
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 472)	1	(1 218)	(4 827)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 219 972	1 087 925	69 264	1 023 318
Souscriptions				
- Capital	2 741 830	5 641 782	749 332	2 978 297
- Régularisation des sommes non distribuables	91 300	189 037	26 115	75 541
- Régularisation des sommes distribuables	81 685	189 656	23 698	96 845
Rachats				
- Capital	(1 595 723)	(4 622 737)	(684 923)	(2 014 369)
- Régularisation des sommes non distribuables	(52 996)	(154 581)	(23 805)	(41 799)
- Régularisation des sommes distribuables	(46 124)	(155 232)	(21 153)	(71 197)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 249 929	1 200 065	95 456	1 114 220
ACTIF NET				
En début de période	3 602 947	3 652 811	3 557 355	2 538 591
En fin de période	4 852 876	4 852 876	3 652 811	3 652 811
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	76 103	78 942	77 453	56 658
En fin de période	101 711	101 711	78 942	78 942
VALEUR LIQUIDATIVE	47,712	47,712	46,272	46,272
TAUX DE RENDEMENT	0,78%	3,11%	0,75%	3,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012, à D : 3.606.865 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		37	55	0,00%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		37	55	0,00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	37	55	0,00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		3 429 373	3 528 717	72,71%
Obligations des sociétés		989 500	1 008 034	20,77%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	6 000	6 158	0,13%
AMEN BANK 2006	1 000	50 000	51 746	1,07%
BTE 2010 CB	600	54 000	54 734	1,13%
CIL 2010/2	700	42 000	42 292	0,87%
ATL 2010/ 2 TV	1 000	100 000	100 023	2,06%
CIL 2011/1 TF	1 000	80 000	83 087	1,71%
TUNISIE LEASING 2011/1 F	1 000	80 000	82 067	1,69%
UIB 2011/1 TR B	500	47 500	48 340	1,00%
TUNISIE LEASING 2011/3 F	1 000	100 000	104 282	2,15%
T L 2012 - F	800	80 000	82 378	1,70%

AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	100 000	101 452	2,09%
T L 2012 - 2 B	500	50 000	50 288	1,04%
UIB 2012/1 A	2 000	200 000	201 188	4,15%
Bons du Trésor Assimilables		2 439 873	2 520 683	51,94%
BTA 10 2013 6.10%	190	193644	193 454	3,99%
BTA 04 2014 7.50%	277	290 009	291 934	6,02%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	458 580	9,45%
BTA 02 2015 7,00%	920	951 648	1 008 209	20,78%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 394	0,52%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	50 592	1,04%
BTA 03 2019 5.5%	225	223 200	231 283	4,77%
BTA 08 2022 5.6%	268	256 500	261 237	5,38%
Titres des Organismes de Placement Collectif		77 658	78 093	1,61%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	77 658	78 093	1,61%
Total		3 507 068	3 606 865	74,32%
Pourcentage par rapport au total des actifs				74,16%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 34.722, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012, contre D : 33.273 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	10 094	5 766
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	23 750	26 633
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	878	874
TOTAL	34 722	33 273

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 1.218.055 contre D : 870.574 au 31.12.2011, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Billets de trésorerie	300 000	298 213	299 714	6,18%
Tunisie factoring au 09/01/2013	300 000	298 213	299 714	6,18%
Dépôt à vue		517 872	527 313	10,87%
Amen bank pasteur		517 872	527 313	10,87%
Bons de trésor à court terme	392 000	389 576	391 028	8,06%
BTC 52 au 15/01/2013	392 000	389 576	391 028	8,06%
Total général		1 205 661	1 218 055	25,10%
Pourcentage par rapport au total des actifs				25,04%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012 à D : 7.268 contre D : 4.243 pour période allant du 01.10 au 31.12.2011 et représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 20 sur les dépôts à vue, les bons de trésor à court terme et les billets de trésorerie, il se détaille comme suit :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
Intérêts des dépôts à vue	2 662	2 403
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	1 501	-
Intérêts des BTC	3 105	1 840
TOTAL	7 268	4 243

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à D : 8.373 contre D : 7.575 au 31.12.2011 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Montant HT	8 348	7 553
TVA	1 503	1 359
Total TTC	9 851	8 912
Retenue à la source	1 478	1 337
Net à payer	8 373	7 575

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à D : 2.298 contre D : 1.676 au 31.12.2011, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	392	304
Retenues à la source à payer	1 478	1 337
TCL	42	32
Intérêts intercalaires sur obligations Tunisie Leasing	386	-
Autres	-	3
Total	<u>2 298</u>	<u>1 676</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012 à D : 9.851 contre D : 8.912 pour la même période de l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2012.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012 à D : 1.244 contre D : 1.163 pour la même période de l'exercice précédent, et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 31.393 , il représente exclusivement le solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre 2012.

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	3 533 115
Nombre de titres	78 942
Nombre d'actionnaires	662

Souscriptions réalisées

Montant	5 641 782
Nombre de titres émis	126 057
Nombre d'actionnaires nouveaux	335

Rachats effectués

Montant	(4 622 737)
Nombre de titres rachetés	(103 288)
Nombre d'actionnaires sortants	(209)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 470)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	1
Régularisation des sommes non distribuables	(67)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	119 696
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	34 523

Capital au 31-12-2012

Montant	4 702 843
Nombre de titres	101 711
Nombre d'actionnaires	788

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2012.